

ATTESTATION D'ASSURANCE

POLICE N°:	ORCP21028
SOUSCRIPTEUR :	BIMEDOC 18 RUE TRONCHET 69006 LYON 6E ARRONDISSEMENT France
ASSURÉ(S) :	Le Souscripteur , ainsi que, le cas échéant, les assurés additionnels suivants :
COURTIER :	ONLYNNOV 6 rue du Palais de Justice 69005 Lyon France
ASSUREUR :	CNA 52-54, rue de la Victoire 75009 PARIS France
DATE D'EFFET DU CONTRAT :	25/02/2021

En vertu des pouvoirs qui nous sont délégués par l'Assureur, nous soussignée, ONLYNNOV situé 6 rue du Palais de Justice 69005 Lyon, certifions que la société BIMEDOC est garantie par l'Assureur CNA selon les clauses et conditions de la police RC technologies + Cyber n°ORCP21028.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager l'Assureur en dehors des limites précisées par les clauses et conditions de la police précitée.

Cette attestation est valable, sous réserve du paiement de la prime, pour la période du 25/02/2021 au 24/02/2022 inclus.

Fait à Lyon, le 26 Février 2021,

Pour l'Assureur,
M. Guillaume SANTIAGO
Dirigeant & Fondateur ONLYNNOV



MONTANT DES GARANTIES

Responsabilité Civile Professionnelle et Produits (inclus : OUI)

	Montant de garanties	
Tous dommages confondus	1 000 000 €	par sinistre et par période d'assurance
Dont :		
Matériels confiés et Documents confiés	1 000 000 €	par sinistre
Factures impayées	100 000 €	par sinistre
Frais Correctifs	100 000 €	par sinistre
Frais de remplacement d'un homme clé	100 000 €	par sinistre
Frais de relations publiques	100 000 €	par sinistre
Garantie USA / CANADA (inclus : OUI)	1 000 000 €	par sinistre et par période d'assurance

Responsabilité Civile Exploitation (inclus : OUI)

	Montant de garanties	
Tous dommages confondus	8 000 000 €	par sinistre
Dont :		
Faute inexcusable	1 500 000 €	par sinistre et par période d'assurance
Dommages matériels et immatériels	1 000 000 €	par sinistre
Dont :		
Dommages immatériels non consécutifs	100 000 €	par sinistre
Dommages aux biens confiés	50 000 €	par sinistre
Vol commis par les Préposés	30 000 €	par sinistre
Atteinte à l'environnement accidentelle	100 000 €	par sinistre et par période d'assurance

Cyber Responsabilité Civile (inclus : OUI)

	Montant de garanties	
Tous dommages confondus	1 000 000 €	par sinistre et par période d'assurance
Dont :		
Communication en ligne ou sur support électronique	1 000 000 €	par sinistre
Respect de la vie privée et à la perte de documents	1 000 000 €	par sinistre
Respect du devoir de confidentialité	1 000 000 €	par sinistre
Atteinte à la sécurité des paiements par cartes bancaires	1 000 000 €	par sinistre
Atteinte à la cyber sécurité	1 000 000 €	par sinistre
Sanctions pécuniaires administratives	1 000 000 €	par sinistre
Frais d'atténuation du sinistre	100 000 €	par sinistre
Garantie USA/Canada (inclus : OUI)	1 000 000 €	par sinistre et par période d'assurance

Garanties Cyber, Atteintes à la Technologie et aux Communications (inclus : OUI)

	Montant de garanties	
Tous dommages confondus	1 000 000 €	par sinistre et par période d'assurance
Dont :		
Cyber dommage	1 000 000 €	par sinistre
Pertes d'exploitation et Frais supplémentaires	1 000 000 €	par sinistre
Cyber vol	1 000 000 €	par sinistre
Cyber extorsion	1 000 000 €	par sinistre
Piratage téléphonique	100 000 €	par sinistre
Frais de notification	1 000 000 €	par sinistre
Frais de relations publiques	1 000 000 €	par sinistre

Recours (inclus : OUI)

30 000 €